

# AFUL ILOT ZAC FRT DE SEINE 2

## SOUS-STATION DE CHAUFFAGE

25-43 avenue Georges Pompidou  
92300 LEVALLOIS PERRET

### Avis technique AF 15.036.CR.02.a

Édition du 03 mars 2017

## Compte-rendu de la réunion de chantier du 28 février 2017

Version du document	Date	Pages (dont annexe)	Modification
AF 15.036.CR.02.a	03/03/2017	4 (0)	Version initiale

**Client : IMMO DE FRANCE PARIS ILE-DE-FRANCE**

**Interlocuteur : M. Jean HODOUIN**

Téléphone : 01 40 82 67 66

Courriel : jean.hodouin@immodefrance.com

**Auteur : Renaud JUE**

Téléphone : 02 35 94 82 53

Courriel : r.jue@air-silence-concept.fr

Le présent document est rédigé pour le compte de notre client et il ne peut être utilisé s'il ne contient pas le nombre total de pages, indiqué ci-dessus. Le présent document ne peut être modifié sans autorisation écrite de la société AIR SILENCE CONCEPT SARL et sa reproduction à partir d'un copieur ou d'un fichier informatique doit être effectuée dans son intégralité et sans modification. La société AIR SILENCE CONCEPT se réserve le droit de toutes poursuites, dans le cas d'utilisation sans son autorisation par écrit, du présent document dans sa totalité ou en partie, dans le cadre d'un autre projet que celui concerné.

## 1 Avant-propos

### 1.1 Contexte

Des habitants de l'immeuble de logements « AFUL ILOT ZAC FRT DE SEINE 2 », situé à LEVALLOIS PERRET (92300), font état de nuisances acoustiques générées par le fonctionnement des installations de ventilation d'une sous-station de chauffage située au sous-sol de l'immeuble

Les mesure acoustique réalisées par nos soins, dont les résultats sont présentés dans notre note technique référencée « AF 15.036.NT.01.a », font état de dépassements des valeurs limites fixées par les réglementations applicables à ce bâtiment lors du fonctionnement des ventilateurs de la « petite » sous-station.

Ces non-conformités ont pu être observées à la fois à l'intérieur d'un logement de l'immeuble ainsi qu'en façade de l'immeuble des tiers situés face aux débouchés des grilles extérieures de l'installation de ventilation.

Suite à ce constat, nous avons établi des préconisations pour limiter voire supprimer les nuisances générées par l'installation de ventilation de la petite sous-station de chauffage. Ces préconisations sont présentées dans notre note technique référencées « AF 15.036.NT.02.a ».

La société IMMO DE FRANCE, syndic de copropriété de l'immeuble, a confié la réalisation des travaux nécessaires à la société FORET ENTREPRISE.

### 1.2 Mission de la société AIR SILENCE CONCEPT

Dans ce contexte, la société IMMO DE FRANCE a confié à la société AIR SILENCE CONCEPT une mission de suivi de travaux et d'accompagnement de la société FORET ENTREPRISE.

### 1.3 Objet du présent compte-rendu

Ce document a pour but de rendre compte des échanges et des décisions prises lors de la réunion du 28 février 2017 qui s'est tenue sur site suite à la réalisation des travaux.

## 2 Rappel des travaux prévus

### 2.1 Description générale des travaux prévus

Pour mémoire, les travaux prévus consistent à :

- remplacer les 2 ventilateurs (1 insufflateur + 1 extracteur),
- désolidariser ces ventilateurs de la structure du bâtiment,
- mettre en œuvre des pièges à son entre chaque ventilateur et le réseau de gaine allant vers l'extérieur,
- mettre en place une régulation du débit d'air basée sur la température dans le local.

### 2.2 Phasage des travaux

Toutefois, le remplacement de l'actuel ventilateur d'extraction nécessite une intervention sur les réseaux hydraulique de chauffage du bâtiment et ne peut donc pas être envisagée en période de chauffe.

Par conséquent, il a été décidé que les travaux seraient réalisés en 2 phases :

- phase 1 : mise en place d'un ventilateur d'extraction et de ses moyens d'insonorisation en lieu et place de l'actuel insufflateur ;
- phase 2 :
  - retournement du ventilateur mis en œuvre en phase 1 pour qu'il retrouve la fonction d'insufflateur,
  - action sur les tuyauteries pour permettre la mise en place d'un réseau de gaine raccordé à l'actuel réseau d'extraction permettant l'installation du second ventilateur et de ses moyens d'insonorisation.

### 3 Compte-rendu de la réunion du 28 février 2017

#### 3.1 Personnes présentes

- M. Bruno MARQUANT, représentant la société FORET ENTREPRISE,
- M. Renaud JUE, représentant la société A.S.C.

#### 3.2 Travaux réalisés

Tel que prévu, les travaux réalisés ont consisté en la mise en œuvre d'un ventilateur d'extraction, en lieu et place de l'ancienne entrée d'air, munis d'un piège à son et de supports antivibratoires.

Les travaux se sont tenus courant de semaine 6 sans décalage de planning.

L'extracteur fonctionne jour et nuit depuis la fin de la semaine 6.

Notons au passage que l'entreprise a nettoyé et enlevé les déchets et gravats qui étaient entassés au fond du local technique.

Par ailleurs, il a été découvert un trou dans le conduit sur lequel est raccordé le ventilateur, celui-ci a été rebouché du mieux possible par une tôle par l'intérieur du conduit. Toutefois, cet élément ne peut garantir le niveau de coupe-feu exigé pour ce type de conduit.

Si nécessaire, l'entreprise se propose de mettre en place un élément en staff coupe-feu, sous réserve qu'elle soit accompagnée et guidée pour accéder à « l'extérieur » de ce trou qui semble déboucher dans une zone qui ne nous était pas accessible.

#### 3.3 Programmation mise en place

À ce jour, l'horloge n'est plus raccordée, le ventilateur peut donc fonctionner de jour comme de nuit.

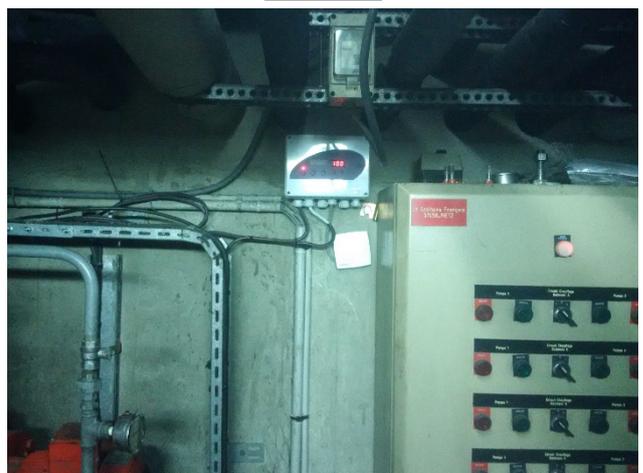
Son régime de fonctionnement est régulé en fonction de la température dans le local : il fonctionne à plein régime pour une température supérieure à 28°C et réduit son débit si la température est plus faible.

#### 3.4 Photographies de l'installation

Extracteur suspendu avec des suspentes à ressort :



Régulateur :



#### 3.5 Appréciation générale

L'ensemble des travaux prévus en première phase a été réalisé conformément à nos prescriptions, nous n'avons donc pas de réserves à émettre pour cette partie.

Il est à noter que le régisseur, qui subissait des nuisances lors de fonctionnement des anciens équipements, nous a indiqué ne plus rien entendre et ne pas avoir eu de remarques de la part des copropriétaires.

Par ailleurs, nous avons pu constater que le fonctionnement actuel, avec un seul ventilateur donc, permettait de maintenir la température dans le local, dans les conditions climatiques du jour.

#### 4 Suite des opérations

À ce stade, plusieurs issues sont possibles :

- Laisser l'installation fonctionner comme tel pendant quelques mois pour, d'une part, valider que la mise en œuvre d'un seul ventilateur suffit et, d'autre part, recueillir le ressenti des copropriétaires.  
En fonction des informations qui en ressortent, il conviendra de statuer sur la réalisation de la 2<sup>e</sup> phase des travaux et/ou sur la réalisation de mesures acoustiques ;
- Réaliser dès maintenant une campagne de mesures acoustiques pour valider le fonctionnement actuel, au risque cependant d'en avoir une autre à provisionner s'il s'avérait nécessaire de lancer la 2<sup>e</sup> phase des travaux ;
- Planifier la réalisation de la 2<sup>e</sup> phase de travaux pour la fin de la période chauffe et éventuellement la réalisation de mesures acoustiques lorsque l'ensemble des travaux auront été exécutés.

Il conviendra donc que le syndic de copropriété et/ou les copropriétaires nous fasse part de la voie qu'ils souhaitent suivre.